

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 A 18H

COMMUNE DE LA GUILLERMIE

Affichage du 16 mars 2026

Convocation du 20 mars 2026

Le conseil municipal s'est réuni le : 20 mars 2026 dans la salle du conseil sous la présidence de M. GIRAUD Alexandre, maire sortant de LA GUILLERMIE.

Présents : MM. PERRUCHE Gilles \_ GIRONDE Marguerite \_ THERON Paul \_ DESBATISSE Martine \_ ECHAROUX Philippe \_ BARGOIN Evelyne \_ CAYLA Xavier \_ RAJOT Paul \_ BEURRIER Laurène \_ AUBRET Mariane \_ CORAJOD Samuel

Secrétaire de séance : AUBRET Mariane

**Ouverture de séance à 18h11.**

ORDRE DU JOUR :

- 1-Installation du conseil municipal
- 2-Election du Maire et des Adjoints
- 3-Lecture de la Charte de l'élu Local
- 4-Vote des Indemnités du Maire et des adjoints
- 5-Vote des commissions
- 6-Questions diverses

## **PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Guillermie proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des élections municipales en date du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

MM. PERRUCHE Gilles \_ GIRONDE Marguerite \_ THERON Paul \_ DESBATISSE Martine \_ ECHAROUX Philippe \_ BARGOIN Evelyne \_ CAYLA Xavier \_ RAJOT Paul \_ BEURRIER Laurène \_ AUBRET Mariane \_ CORAJOD Samuel

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alexandre Maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer Mesdames, Messieurs :

MM. PERRUCHE Gilles \_ GIRONDE Marguerite \_ THERON Paul \_ DESBATISSE Martine \_ ECHAROUX Philippe \_ BARGOIN Evelyne \_ CAYLA Xavier \_ RAJOT Paul \_ BEURRIER Laurène \_ AUBRET Mariane \_ CORAJOD Samuel

Monsieur GIRAUD Alexandre informe les conseillers de l'état de finances de la commune soit : 35 940.55 € en crédit, puis souhaite une bonne continuation aux nouveaux élus. Madame GIRONDE Marguerite la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire AUBRET Mariane.

### **ELECTION DU MAIRE**

Le Président, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. RAJOT Paul et Mme DESBATISSE Martine.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### **Premier tour du scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| Nombre de votants                                            | 11 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau              | 0  |
| Nombre de suffrage blanc                                     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés                                 | 11 |
| Majorité absolue                                             | 6  |

A obtenu :

PERRUCHE Gilles

ONZE VOIX (11 VOIX)

Monsieur PERRUCHE Gilles, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **ELECTIONS DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur PERRUCHE Gilles, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### **NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'au moins un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées.

### **Premier tour du scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| Nombre de votants                                            | 11 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau              | 0  |
| Nombre de suffrage blanc                                     | 0  |
| Nombre de suffrages exprimés                                 | 11 |
| Majorité absolue                                             | 6  |

A obtenu :

|                                                                   |   |
|-------------------------------------------------------------------|---|
| Liste GIRONDE Marguerite / ECHAROUX Philippe / DESBATISSE Martine | 3 |
| Liste RAJOT Paul / AUBRET Mariane / THERON Paul                   | 8 |

M. RAJOT Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

Mme AUBRET Mariane ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installée.

M. THERON Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installé.

Aucune observation, ni aucune réclamation ayant été formulées, les membres du Conseil Municipal ont signé le présent procès-verbal.

Monsieur Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local puis chaque élu se voit remettre un exemplaire de celle-ci.

### **VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les indemnités :

- Pour le Maire : Le taux de 28.1% selon la loi en vigueur.
- Pour les adjoints : le taux de 10.89% selon la loi en vigueur.

### **VOTE DES COMMISSIONS**

Le Maire est président de droit de toutes les commissions

### **Vichy Communauté :**

PERRUCHE Gilles, RAJOT Paul, AUBRET Mariane, THERON Paul,

### **SDE 03 :**

Délégué : ECHAROUX Philippe

Suppléant : RAJOT Paul

### **Parc Régional Livradois forez :**

Délégué : AUBRET Mariane

Suppléant : GIRONDE Marguerite

### **SICTOM :**

Délégué : THERON Paul

Suppléant : RAJOT Paul

**Communication, Tourisme :**

PERRUCHE Gilles, GIRONDE Marguerite, THERON Paul, DESBATISSE Martine, ECHAROUX Philippe, BARGOIN Evelyne, CAYLA Xavier, RAJOT Paul, BEURRIER Laurène, AUBRET Mariane, CORAJOD Samuel.

**Bâtiment, Voirie :**

ECHAROUX Philippe, RAJOT Paul, AUBRET Mariane, CORAJOD Samuel.

**Location :**

BEURRIER Laurène, GIRONDE Marguerite, DESBATISSE Martine, ECHAROUX Philippe, CAYLA Xavier, RAJOT Paul, AUBRET Mariane.

**Culture :**

CAYLA Xavier, BEURRIER Laurène, BARGOIN Evelyne, AUBRET Mariane, DESBATISSE Martine, THERON Paul.

**Défense et sécurité :**

THERON Paul, RAJOT Paul.

**Finances :**

GIRONDE Marguerite, THERON Paul, DESBATISSE Martine.

**Action sociale :**

AUBRET Mariane, BEURRIER Laurène, DESBATISSE Martine, GIRONDE Marguerite.

**Vélo :**

AUBRET Mariane, DESBATISSE Martine, BARGOIN Evelyne

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convocation du Conseil Municipal sera adressée par voie dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile.

Fin de séance : 19H37